

## **EXTRAIT\* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

du mardi 9 avril 2024

\* *Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.*

### Absents excusés :

Mme Monique CATON pouvoir Mme Catherine LEPILLER.

M. Éric BAZET pouvoir M. Thomas LEPILLER.

Absents : M. Antonio ALVES HELENO, M. Philippe PETIT.

Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter une délibération sur la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel titulaire.

### **1) Approbation du P.V. du 11 janvier 2024,**

Le PROCES VERBAL du 11 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Vote des comptes Commune et Eau 2023 (Délib.),**

Alain DUVAL présente les comptes administratifs de la Commune:

Dépenses d'exploitation	178 782,67 €
Recettes d'exploitation	189 796,38 €
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	<b>+ 11 013,71 €</b>
<b>Résultat de clôture (2022+ 2023) (104 735,02 € +11 013,71€ )</b>	<b>+115 748,73 €</b>
Dépenses d'investissement	77 632 €
Recettes d'investissement	82 714,90 €
<b>Résultat d'investissement 2023</b>	<b>+5 083,40€</b>
<b>Résultat de clôture (2022+ 2023) (14 516,23 + 5 083,40)</b>	<b>+ 19 599,63 €</b>

Il indique que les efforts de gestion réalisés depuis 2021 ont permis de retrouver un équilibre stable du fonctionnement d'environ + 10 000 € par an après avoir enregistré des pertes annuelles continues de l'ordre de 50 000 €.

François LEPEUPLE présente les comptes administratifs de l'eau :

Dépenses d'exploitation	18 875 ,10 €
Recettes d'exploitation	34 9219,80 €
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	<b>16 044,70 €</b>
<b>Résultat de clôture (2022+ 2023) (1 004,45 + 16 044,70)</b>	<b>17 049,15 €</b>
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	4 852.52 €
<b>Résultat d'investissement 2023</b>	<b>4 852.52 €</b>
<b>Résultat de clôture (2022 + 2023) (- 3155.52 + 4 852.52)</b>	<b>1 697.00 €</b>

Il indique que le résultat de fonctionnement n'est pas représentatif de l'exercice car un défaut de fonctionnement du compteur principal du forage de Beaujardin a entraîné une facturation du quart seulement des achats d'eau.

La subvention exceptionnelle de 14 000 € en provenance du budget de la commune a été indispensable au résultat acquis.

**Les Comptes Administratifs 2023 de la Commune et de l'Eau sont approuvés par 7 voix pour, Mme le Maire, avec le pouvoir de Mme CATON, n'ayant pas pris part au vote.**

### **3) Vote de la cohérence des comptes Administratifs /Gestion 2023 de la Commune et de l'Eau (Délib.)**

Mme le Maire vise et certifie conforme les comptes de gestion de l'année 2023 pour la Commune et l'Eau.

**La décision est approuvée à l'unanimité**

### **4) Affectation des résultats Commune et Eau (Délib.).**

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2023 et considérant la sincérité des écritures, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

**\*COMMUNE**

**Report du résultat 2023 de clôture au Budget 2024**

Recettes (excédent) de fonctionnement : **115 748,73 €**

Recettes (excédent) d'investissement : **19 599,63 €.**

**\*EAU.**

**Report du résultat 2023 de clôture au Budget 2024**

Recettes (excédent) de fonctionnement : 17 **049,15€**

Recettes (excédent) d'investissement : **4 853 €.**

**Les décisions de report sont approuvées à l'unanimité.**

**5) Vote des amortissements budget Commune et Eau (Délib.).**

**Tableau dotation aux amortissements de la commune :**

<b>Désignation du bien</b>	<b>Durée</b>	<b>Valeur nette 2023</b>	<b>Dotation 2024</b>	<b>Valeur nette 2024</b>
Travaux siège 2009	10	3 205,03	3 205,03	-
SIEGE 2011	10	6 170,13	3 082,00	3 088,13
TVX EPRoute de la vallée	10	1 844,54	1 844,54	-
SiEGE 2010	10	4 195,49	4 195,49	-
		<b>15 415,19</b>	<b>12 327,06</b>	<b>3 088,13</b>
Columbarium	20	6 850,00	474,00	6 376,00
PN16	30	82 304,85	3 264,00	79 040,85
Vidéo Protection	15	48 887,20	3 259,15	45 628,05
		<b>129 039,85</b>	<b>6 397,00</b>	<b>131 044,90</b>
Tracteur	10	9 043,42	2 078,00	6 965,42
		<b>9 043,42</b>	<b>2 078,00</b>	<b>9 043,42</b>
Chaudiere	15	17 597,54	1 173,17	13 686,62
<b>TOTAL</b>		<b>180 098,20</b>	<b>22 075,38</b>	<b>159 600,82</b>

**Dotation aux amortissements de l'eau :**

Les amortissements des installations techniques et autres matériels sont de 1 970 €. Ils ont pour origine les installations d'adduction d'eau (Valeur résiduelle 14 346 € - amortissement 1 058 €) et des immobilisations qui ont été financées par le Service des Eaux et qui concernent la commune tels que la défense incendie et les assainissements individuels des logements sociaux (Valeur résiduelle 9 157 € - amortissement 912 €). Il conviendra, avant la fin 2024, de transférer ces immobilisations aux actifs de la commune.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux propositions d'amortissements.**

**6) Vote des amortissements des subventions (Délib.).**

Pour les travaux de la chaudière, la DETR a accordé une subvention de 5 818 € et le département de 1 455 € (total 7 273 €). Ces subventions doivent être amorties comme l'investissement sur 15 ans soit 485 € par an.

Pour la vidéo protection, la DETR a accordé une subvention de 15 954 € et le département 7 977 € (total 23 931 €). L'amortissement de ces subventions sur 15 ans est de 1 595 € par an.

**Le conseil municipal valide ces deux propositions à l'unanimité.**

## **7) Vote des budgets Primitifs Commune et Eau (Délib.),**

### **COMMUNE**

Les budgets de la commune sont présentés par Alain DUVAL.

Il fait remarquer que les taux des impôts fonciers et de la taxe d'habitation pour la partie communale n'ont pas évolué. Il rappelle aussi que ces budgets devant être équilibrés, les dépenses sont globalement indiquées à cette fin.

Dépenses d'exploitation	285 928 €
Recettes d'exploitation	170 179 €
<b>Déficit de fonctionnement 2024</b>	<b>-115 749 €</b>
<b>Résultat de clôture (2023+ 2024) (115 749 -115 749)</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses d'investissement	97 824 €
Recettes d'investissement	78 224 €
<b>Déficit d'investissement 2024</b>	<b>- 19 599 €</b>
<b>Résultat de clôture (2023 + 2024) (19 599 - 19 599)</b>	<b>0,00 €</b>

### **II - EAU**

Les budgets du Service des Eaux sont présentés par François LEPEUPLE.

Dépenses d'exploitation	39 599 €
Recettes d'exploitation	22 550 €
<b>Déficit de fonctionnement 2024</b>	<b>-17 049€</b>
<b>Résultat de clôture (2023+ 2024) (17 049-17 049)</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses d'investissement	3 667 €
Recettes d'investissement	1 970 €
<b>Résultat d'investissement 2024</b>	<b>- 1697 €</b>
<b>Résultat de clôture (2023 + 2024) (+4 853 - 1697)</b>	<b>0,00 €</b>

Il précise que le budget de fonctionnement prend en compte la facture d'achat d'eau du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 comptabilisée sur 2024 et des travaux de maintenance du réseau.

**Les budgets 2024 de la Commune et de l'eau sont approuvés à l'unanimité.**

## **8) Budget Eau : Changement de dénomination (Délib.),**

Pour éviter toute confusion François LEPEUPLE propose de remplacer l'appellation de « Service des Eaux et Assainissement » par « **Service des Eaux** » car ce service n'a pas la compétence assainissement qui appartient au SPANC de la Communauté de Communes. Le Service des Eaux de GUERNY facture pour le compte du SPANC la redevance d'Assainissement Non Collectif (ANC).

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement d'appellation.**

**9) R.O.D.P Electricité (Redevance Occupation Domaine Public) (Délib.)**

La part revenant à la Commune est calculée sur la base du linéaire de réseau électrique s'élève à 239.00 €

**RODPP**, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par des chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution d'électricité la redevance s'élève à : 48 €.

**Le Conseil Municipal accepte ces redevances pour l'occupation du domaine public et provisoire par EDF pour un montant total de : 297.00 € pour l'année 2024.**

**10) Acceptation de chèques (Délib.)**

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter les trois chèques de 90, 90 et 45 € des accompagnants au repas des anciens.

**Le conseil accepte à l'unanimité ces chèques libellés au Trésor Public et déposés au SGC des Andelys.**

**11) S.I.V.O.S. : Nomination d'un délégué en remplacement de Mme Monique CATON (Délib.)**

Madame le Maire, propose de nommer « Délégué du SIVOS » Jacques LEGROS qui l'accepte en remplacement de Monique CATON.

**Le conseil approuve à l'unanimité cette nomination.**

**12) Entente Gisorcienne : Association Omnisports**

L'entente Gisorcienne : Association Omnisports sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention afin d'aider leurs activités.

**Après réflexion le conseil répond négativement à cette demande.**

**13) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel titulaire.**

Madame le Maire, expose :

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le principe de versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat proratisée en fonction du nombre d'heures travaillées.
- D'autoriser Madame le maire à procéder à toutes formalités afférentes.

**Le conseil valide à l'unanimité l'octroi de cette prime.**

**14) Questions orales.**

Madame le Maire demande aux conseillers de choisir un créneau horaire pour tenir le scrutin des élections Européennes du 9 juin 2024. Le tableau, en cours d'élaboration, comprend 5 créneaux horaires avec 3 personnes par créneau : un président faisant obligatoirement partie du conseil municipal et deux assesseurs.

Alain DUVAL informe que l'Association des Fêtes et Loisirs de Guerny et Gisan-court organisera le dimanche 22 septembre, journée du patrimoine, un **concert de piano dans l'église de GUERNY**.

Les recettes « au chapeau » devraient couvrir les frais (location du piano 550 € et rémunération des artistes 300 €). L'association demande que le déficit s'il y en a un, soit pris en charge par la Commune. Le conseil valide à l'unanimité cette demande.

François LEPEUPLE informe le conseil le conseil de la publication de la **Charte de Bon Voisinage à la Campagne** dans l'Eure. Cette charte reprend les règles du bien vivre entre les habitants, les élus et les agriculteurs afin de profiter de la campagne et de tous ses bienfaits. Elle a été signée par le Préfet Simon BABRE, le Président du conseil départemental de l'EURE Alexandre RASSAERT, le Président de l'union des Maires et des élus de l'Eure Jean Paul LEGENDRE et de nombreux Présidents des Administrations de l'Eure.

Ce document précise les épisodes des activités rurales et invite les voisins à suivre :

- « mes engagements en tant qu'agriculteur »,
- « mes engagements en tant que forestiers »,
- « mes engagements en tant que maire ou élu local »,
- « mes engagements en tant que particulier »,
- et « mes engagements en tant que chasseur ».

Le conseil municipal demande que cette charte soit tenue à la disposition des habitants qui s'y intéresseront et propose ci-dessous le lien pour consulter ce document.  
[https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Normandie/506\\_Fichiers-communs/PDF/TERRITOIRES/TERR\\_EURE\\_Charte\\_BonVoisinage.pdf](https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Normandie/506_Fichiers-communs/PDF/TERRITOIRES/TERR_EURE_Charte_BonVoisinage.pdf)

Madame le Maire fait part d'une demande de la Communauté de Commune du Vexin Normand de bien vouloir faire nettoyer certaines parties du réseau routier de GUERNY présentant un réel danger pour la circulation rue des Rotoirs aux abords de la ferme de Mr Philippe PETIT. Celui-ci devra nettoyer la chaussée.

Ces points sont évoqués dans la Charte de bon voisinage chapitre « mes engagements en tant qu'agriculteur » paragraphe 7.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 9 h 30 mn.**